



DES PERSONNES ARRETEES ARBITRAIREMENT AU COURS DU PREMIER TRIMESTRE 2024

Un membre de la milice Imbonerakure arrêté en commune Buhiga, province Karuzi

En date du 2 janvier 2024, vers 16 heures, sur la colline Rwingoma, zone et commune Buhiga, province Karuzi, Robert Mpawenimana, âgé de 40 ans, originaire de cette colline, membre de la milice Imbonerakure, enseignant à l'ECOFO Gahera, DCE Shombo, a été arrêté par Elysée, responsable communal des Imbonerakure sur l'ordre du Gouverneur de cette province et conduit au cachot du poste de police de Buhiga. Selon des sources sur place, Robert avait été accusé d'avoir volé par téléphone à une personne une somme de 1.500.000 fbu en se faisant comme un agent de l'OBR. Selon les mêmes sources, vers 17 heures, le Gouverneur de Karuzi accompagné par Juvénal Nibona, commissaire provincial de police s'est rendu à la police où il a passé plus de trois heures au bureau des OPJs avec le commissaire communal, le responsable communal des Imbonerakure en train d'auditionner Robert, victime sans la présence de deux OPJ de la commune Buhiga. Vers 20 heures, Robert a été conduit au cachot du commissariat provincial de Karuzi.

Un membre du parti CNL arrêté en commune Ndava, province Mwaro

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 4 janvier 2024 indique qu'en date du 29 décembre 2023, vers 22 heures, au centre Fota, commune Ndava, province Mwaro, Pacifique Niyongabo, membre du parti CNL, a été arrêté par l'OPJ Désiré Ndereyimana au cabaret d'Eustache Ndayirukiye et a été conduit au cachot du poste de police de la commune Ndava. Selon des sources sur place, lors de cette arrestation, des membres de la milice Imboneraure menaient une patrouille nocturne. Selon les mêmes sources, vers 1 heure du matin, un responsable du SNR à bord de son véhicule de travail est venu récupérer le détenu mais l'OPJ et le commissaire communal ont refusé d'ouvrir le cachot. En date du 31 décembre 2023, le matin, la victime a été transférée au commissariat provincial de Mwaro à bord d'une voiture probox louée par l'administrateur communal, Aloys Ndenzako. Il a été accusé d'avoir recruté des rebelles pour le compte du mouvement armé RED-TABARA.

Un défenseur des droits de l'homme arrêté en commune et province Ngozi

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 1^{er} janvier 2024 indique qu'en date du 30 décembre 2023, au chef-lieu de la commune et province Ngozi, Jean Nayabagabo, représentant de l'association des volontaires pour la défense des droits de l'homme et des prisonniers dans les provinces du Nord, centre et Est du Burundi, a été arrêté et conduit au cachot de la police judiciaire de Ngozi par l'OPJ Rachel. Selon des sources sur place, son arrestation a été ordonnée par le Procureur Général près la Cour d'Appel de Ngozi, Prosper Yamuremye. Selon les mêmes sources, en date du 2 janvier 2024, il a été transféré à la prison de Ngozi sur un mandat d'arrêt dudit procureur en l'accusant d'escroquerie. La victime a dit qu'elle est victime de son métier. Selon les mêmes sources, Jean Nayabagabo plaidait pour une famille de Juvénal Bucumi de Kabarore au quelle avait été réquisitionnée 25 vaches en lui accusant de fraude. Il avait été condamné par le TGI de Kayaza à cinq ans de servitude pénale et à payer 1 million de fbu d'amende.

Une fille arrêtée en commune Buhiga, province Karuzi

En date du 8 janvier 2024, vers 9 heures, au centre Buhiga, commune Buhiga, province Karuzi, la prénommée Chadia, âgée de 19 ans, originaire de la colline Mwoya, zone et commune Buhiga a été arrêtée et incarcérée par la police au cachot du poste de police de Buhiga. Selon des sources sur place, la victime s'est rendue elle-même à la police après que la police avait fait un mandat d'arrestation de son amant. La victime avait été engrossée par le prénommé Venuste, âgé de 19 ans, originaire de la colline Rweya, zone et commune Buhiga et la grossesse avait déjà 6 mois. Le père de la fille avait exigé une somme de 150.000 fbu plus un engagement de la part de la famille du garçon d'entretenir la fille enceinte. Après un mois, le père de la fille l'a renvoyée chez l'auteur de la grossesse et les parents du garçon l'ont accueilli mais après deux semaines, le père de la fille a demandé aux parents du garçon de lui rendre sa fille et ces derniers lui ont refusé disant qu'il l'a envoyé par volonté et qu'ils ne peuvent pas la remettre. En date du 28 décembre 2023, le père de la fille s'est rendu chez le procureur pour se plaindre disant qu'il veut que sa fille retourne à la maison et qu'elle pourrait continuer ses études après avoir mis au monde et a reçu un mandat d'arrêt de la mère du garçon, Ndezwenayo. Quand la police voulait arrêter cette femme au marché de Buhiga, la population s'est opposée disant que ce n'est pas elle l'auteur de la grossesse. La famille du garçon a envoyé à la police cette fille enceinte en date du 8 janvier 2024 et on l'a incarcéré tout en cherchant comment attraper le jeune garçon mais la fille a refusé de dire où se trouve son mari.

Une personne arrêtée en commune Gatara province Kayanza

En date du 15 janvier 2024, vers 15 heures, sur la colline Muhingira, commune Gatara, province Kayanza, Théophile Bucumi âgé de 55 ans, cultivateur, a été arrêté par le procureur de la République à Kayanza, Isaac Ningabira. Selon Aster Ciza, fils du présumé auteur, Théophile Bucumi a violé plus d'une fois sa fille J. N âgée de 17 ans et est tombée enceinte. Selon la même source, le présumé auteur est au cachot du commissariat de police à Kayanza.

Deux administratifs membres du parti CNDD-FDD arrêtés en commune Nyanza-Lac, province Makamba

En date du 22 janvier 2024, David Sabushimike et Célestin Bukuru, respectivement chef de colline Kiderege et Buheka, tous membre du parti CNDD-FDD ont été arrêté par des policiers du commissariat de police de Nyanza- Lac accusés de ne pas être des vrais membres du parti CNDD-

FDD. Selon des sources sur place, en date du 20 janvier 2024, la gouverneure Tantine Ncutinamagara a fait une réunion de sécurité sur la colline Buheka car il avait des morts subites des habitants à cause des gris-gris. Lors de cette réunion de sécurité, Tantine Ncutinamagara et ceux qui l'accompagnaient n'ont pas pu convaincre les habitants présents dans cette réunion sur l'illégalité de ces actes posés par ces gris-gris men. Les habitants n'ont acclamé les paroles de Tantine Ncutinamagara et sa délégation du début jusqu'à la fin de la réunion ce qui a provoqué la colère de Tantine Ncutinamagara arguant d'une désobéissance populaire. Selon les mêmes sources, ces chefs collinaires ont été conduits au cachot du commissariat de police à Makamba.

Vingt militaires arrêtés en commune et province Bururi

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 2 février 2024 indique qu'en date du 19 janvier 2024, 20 militaires ont été emmenés à la va vite et détenus à la prison Centrale de Bururi par des autres militaires. Selon des sources sur place, les victimes ont été accusés d'avoir refusé d'aller au Congo pour combattre le M23. Cette prison Centrale de Bururi avait atteint l'effectif de 500 détenus alors que la capacité d'accueil de cette prison est toujours de 250 places. Selon les mêmes sources, ces détenus manquent cruellement du matériel et de la place pour coucher, pour conserver leurs effets, le nombre de lits et des couvertures n'est plus suffisant à causes du surnombre des détenus. Les prisonniers de la prison Centrale de Bururi dorment dans des conditions de vie épouvantable. Ils sont obligés se superposer pour se coucher au sol ou d'attendre ceux qui sont réveillés pour avoir de la place. Le surpeuplement de cette prison met en danger les détenus qui font face aux risques d'attraper les maladies liées au manque d'hygiène adéquat.

Deux membres du parti CNDD-FDD arrêtés en commune Nyanza-lac, province Makamba

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 9 février 2024 indique qu'en date du 22 janvier 2024, sur la colline Buheka, commune Nyanza-lac, province Makamba, Gilbert Nizigiyimana connu sous le sobriquet de Ruhoroma et Annicet Barampfumbase connu sous le sobriquet de Rubeya, démobilisé du parti du parti CNDD-FDD en même temps adjoint du responsable du parti CNDD-FDD sur la colline Buheka et chef de la sous colline Mwubure, tous membres du parti CNDD-FDD ont été arrêtés par la police et conduits au cachot du commissariat communal de Nyanza-Lac. Selon des sources sur place, ils ont été arrêtés avec d'autres personnes après une réunion tenue la même date sur la même colline par Tantine Ncutinamagara, gouverneure de la province Makamba. Selon les mêmes sources, ces personnes co-arrêtées ont été libérées après avoir payé des pots-de-vin allant de 300 000 fbu à 400 000 fbu versés chez Claude Nkunuzimana, commissaire communal Nyanza-lac. Ces deux membres du parti CNDD-FDD ont refusé de payer cette rançon et ont été transférés au cachot du parquet de Makamba en date du 3 février 2024. Les dossiers de ces deux victimes ont été constitués et transmis au parquet de Makamba.

Un membre du parti CNL arrêté en commune Gihanga, province Bubanza

En date du 8 février 2024, sur la colline et zone Buringa, commune Gihanga, province Bubanza, Désiré Bizimana, membre du parti CNL et chargé de la nourriture des poulets dans l'un de l'étable qui se trouve à Buringa, a été arrêté par des Imbonerakure dont le prénommé Philippe. Selon des sources sur place, la victime a été conduite par le responsable communal du SNR à Gihanga et

incarcéré au cachot du commissariat communal de Gihanga. Selon les mêmes sources, Désiré est accusé d'être l'ami de Georges Nimbona alias Manyenye qui a été enlevé par des agents du SNR en date du 28 janvier 2024, vers 22 heures, dans un bar communément appelé « Kumukaratusi » et jusqu'à présent sa destination n'est pas encore connue. L'administration de Gihanga confirme l'arrestation de Désiré Bizimana pour des motifs d'enquête. Léopold Ndayisaba, administrateur de Gihanga demande la patience à sa famille biologique et politique et de laisser la justice faire son travail.

Une femme arrêtée en commune Gisozi, province Mwaro

En date du 8 février 2024, sur la colline Butegana, commune Gisozi, province Mwaro, Amélie Ndayisaba, âgée de 50 ans est au cachot du commissariat provincial de Mwaro. Selon des sources sur place, elle a été arrêtée sur ordre du sous-commissaire chargé de la police judiciaire nommé Kiganahe sans être interrogée car il y a environ 3 semaines, Ndayisaba a été frappée par un groupe de 3 jeunes hommes dont un nommé Bukuru, jeune Imbonerakure sur cette colline. Selon les mêmes sources, Bukuru est de la famille où Ndayisaba est mariée. La victime a été frappée quand elle est venue empêcher ce groupe de jeunes garçons qui se disputaient avec des domestiques de Ntibayazi beau-frère de Ndayisaba parce qu'ils venaient voler des herbes fourragères qui s'y trouvaient. Les mêmes sources ajoutent que quand elle s'est rendue au bureau du commissariat provincial de police de Mwaro pour se plaindre, au lieu d'arrêter ses agresseurs, elle s'est vue arrêtée. Signalons que Bukuru est un ami d'Asman qui était Secrétaire communal du parti CNDD-FDD en commune Gisozi, province Mwaro selon l'ancienne subdivision administrative du pays.

Sept personnes dont deux femmes arrêtées au chef-lieu de la province Rutana

En date du 12 février 2024, de 6 heures à 8 heures, au quartier Birongozi, au chef-lieu de la province Rutana, 7 personnes dont Longin Nibizi, responsable du parti CNL en commune Rutana, Egide Nimenya, Emmanuella Kankindi, Désiré Nkuzimana, Edmond Niyonzima, Juste Gatore et Donathe Nsabimana, ont été arrêtées pendant une fouille et perquisition policière. Selon des sources sur place, elles ont été libérées moyennant le paiement d'une amende de 5000 fbu. Selon des sources sur place, la fouille visait des irréguliers en général et en particulier la vérification des cahiers de ménages. Parmi ces personnes, il y avait 2 femmes et une d'elle a été conduite au commissariat communal de police avec un enfant de moins d'une année. Selon les mêmes sources, ceux qui ne possédaient pas ce cahier de ménage devaient donner un pot-de-vin aux policiers pour ne pas être arrêté et ceux qui en manquaient ont été arrêtés et conduits au commissariat de police pour payer des amendes. Toutes les personnes arrêtées ont été libérées moyennant une amende de 5000 fbu chacune.

Un membre du parti CNL arrêté en commune Rugombo, province Cibitoke

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 19 janvier 2024 indique qu'en date du 12 février 2024, vers 14 heures, sur la colline Munyika II, zone et commune Rugombo, province Cibitoke, Benoît Nduwayo, membre du parti CNL, a été arrêté par Rénovat Ntungicimpaye, responsable du SNR en province Cibitoke. Selon des sources sur place, Rénovat était à son lieu de

travail où il vendait des objets dans un Kiosque. Rénovat a été conduit au cachot du SNR à Cibitoke.

Un membre du parti CNL arrêté en commune Giharo, province Rutana

En date du 12 février 2024, vers 10 heures, sur la colline et zone Butezi, commune Giharo, province Rutana, Oscar Cubwa, membre du parti CNL sur la colline Butezi, a été arrêté par Damas Ntigahezwa surnommé Kibezi, chef de zone Butezi, en commune accompagné par Bosco Ciza, représentant du parti CNDD-FDD sur la colline Butezi. Selon des sources sur place, ces présumés auteurs ont appelé Oscar Cubwa pour qu'il leur rejoigne au marché de Butezi communément appelé Kurubaho, pour une communication urgente. Arrivée au marché, ils avaient prévu une moto et lui ont exigé de monter dessus et l'ont conduit à la police communale et le prénommé Gilbert, OPJ les a accueillis pour audition. Le chef de zone a accusé la victime de tenir des réunions nocturnes et possession illégale d'armes. Selon des sources sur place, l'OPJ à son tour, il les a demandés s'ils l'ont attrapé en pleine réunion nocturne et de lui montre ce qui prouve qu'Oscar Cubwa possède des armes. Selon les mêmes sources, suite au désaccord entre l'OPJ et le chef de zone Butezi. Bosco Ciza a alors téléphoné Rénovat Hakizimana, chef du parti CNDD-FDD au niveau communal, et ce dernier a obligé l'OPJ de détenir Oscar Cubwa au cachot de police de Giharo.

Deux membres du parti CNL arrêtés en commune Ntakangwa, Bujumbura Mairie

En date du 2 mars 2024, tout près de la permanence nationale du parti CNL, sis à Mutanga Nord, zone Gihosha, commune Ntakangwa, Bujumbura Mairie, Claude Potipoti alias Mwarabu et Paul Miburo, veilleur, tous membres du parti CNL, ont été arrêtés par le commissaire municipal Colonel de police Ildefonse Bivahagumye alias Swepa. Selon le membre de ce parti qui était sur place, les victimes étaient tout près de la permanence et le Colonel Ildefonse est venu avec son double cabine, les a arrêtés et les a embarqués dans le véhicule vers le cachot de la BSR. Les deux militants ont été libérés le matin du 3 mars 2024 car ils n'avaient pas d'accusation.

Trois membres du parti CNL arrêtés en commune et province Gitega

En date du 29 février 2024, vers 15 heures, au quartier Nyabututsi, commune et province Gitega, Pascal Nyabenda, Nestor Ciza et Methusella, tous membres du parti CNL aile d'Agathon Rwasa ont été arrêtés et conduits au cachot provincial du SNR à Gitega par les AT du responsable provincial du SNR à Gitega sur demande de Thérance Manirambona et Zénon, députés du CNL contre Rwasa. Ils ont été accusés de boycotter la réunion organisée par ces députés dans les enceintes du Procure d'accueil Nyabututsi. Vers 17 heures du même jour, ils ont comparu devant un OPJ et ont été libéré vers 20 heures.

Quarante-deux membres du parti CNL arrêtés lors du congrès de son parti en province Ngozi

En date du 10 mars 2024, trois membres du parti CNL en commune Kayanza dont Cyriaque Hasubutima, président de la ligue des jeunes en commune Kayanza, Agnès Nibirantije, présidente de la ligue des femmes en cette même commune et Goreth Nyandwi, présidente de la ligue des

femmes en zone Kayanza ont été arrêtés en ville de Ngozi devant l'hôtel Oasis où le congrès des membres du parti CNL avait été tenu.

Selon Venant Barutwanayo, secrétaire communal du parti CNL dans la province de Kayanza a dit que ces victimes ont été arrêtées par des policiers et des Imbonerakure non encore identifiés et indique que jusqu'à présent ils ont été conduits dans un endroit non encore connu.

Crescent Bivugire, un autre membre du parti CNL en commune Kayanza a été arrêté vers 12 heures en ville de Kayanza en face de la boulangerie le pélican en face de l'endroit communément appelé " ancien parking" et conduit au cachot du commissariat de police à Kayanza mais celui-ci a été relaxé vers 14 heures. Trente-six autres membres du parti CNL du côté d'Agathon Rwasa en provenance de différentes provinces du pays qui se rendaient dans ce congrès en province Ngozi ont été arrêtés à Ngozi et conduits avec le Coaster qui les ont transportés au cachot du commissariat de police à Kayanza où ils ont été placés en garde à vue comme l'un d'eux l'a dit à notre source à Kayanza.

Signalons que le soir du 10 mars 2024, deux autres militants du parti CNL dont Aimable Nkunuzwami, président de la ligue des jeunes au niveau national et Honorable Donathile ont été arrêtés à Kayanza par Nshimirimana Pascal, commissaire provincial de Kayanza et sont gardés également à vue au cachot du commissariat de police à Kayanza.

Un retraité Ex-FAB arrêté en commune Buyengero, province Rumonge

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 11 mars 2024 indique qu'en date du 9 mars 2024, vers 8 heures, sur la colline Mujigo, commune Buyengero, province Rumonge, Gordien Nkurunziza, retraité ex-FAB, a été arrêté par le commissaire communal de police à Buyengero, le prénommé Albert. Selon des sources sur place, depuis son arrivée à son domicile la veille pour son congé, il était surveillé par le responsable des Imbonerakure de la colline Mujigo, Alexis Nimpagaritse accompagné par d'autres Imbonerakure. Selon des sources proches de sa famille, Alexis a mobilisé des Imbonerakure qui ont encerclé son domicile toute la nuit avant d'appeler la police pour l'arrêter. Gordien Nkurunziza a été conduit au commissariat communal de police à Buyengero puis transféré le même jour au cachot du commissariat provincial de police à Rumonge. Ces Imbonerakure l'accusaient de participation aux mouvements armés.

Une personne arrêtée en commune et province Mwaro

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 24 mars 2024 indique qu'en date du 10 mars 2024, vers 11 heures, Stève Butungane, âgé de 20ans, résidant de la colline et commune Gisozi, a été arrêté par Méroé Ntunzwenimana, responsable provincial du SNR à Mwaro. Selon des sources sur place, comme d'autres jeunes, il était venu au marché pour se détendre puis il a été arrêté parce qu'il portait un T-Shirt sur lequel était écrit FPR. Les mêmes sources indiquent que Stève Butungane s'était rendu il y avait 2 ans au Rwanda où vit son frère aîné. A son retour au pays, cet habit figurait parmi les biens qu'il avait sur lui. Depuis son arrestation, il a été incarcéré au cachot

du commissariat pour enquête sur l'origine de ce T-shirt. Ce jeune homme n'est partisan d'aucune formation politique.

Une personne arrêtée en commune Muha, Bujumbura Mairie

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 25 mars 2024 indique qu'en date du 22 mars 2024, au quartier Rohero, au centre-ville, commune Muha, Bujumbura Mairie, Emmanuel Niyongabo, représentant des propriétaires des parcelles du quartier Gasenyi, commune Mutimbuzi, province Bujumbura rural, où est érigé la présidence de la République du Burundi, a été arrêté par des agents du SNR dirigé par Eliphaz Niyongabo, responsable du SNR à Bujumbura Mairie.

Selon la famille d'Emmanuel, il a été d'abord conduit chez lui au quartier Gihosha et il a été contraint de donner tous les dossiers des propriétaires des parcelles de Gasenyi qu'il représente. Il s'est vite exécuté et après, il a été conduit aux cachots du SNR sis à Rohero, tout près de la cathédrale Regina Mundi. Les habitants de Gasenyi qui continuent à réclamer leurs indemnités, qualifient de cela d'intimidations et demandent la libération de leur représentant et demandent que les autorités trouvent les solutions aux problèmes fonciers se trouvant à Gasenyi